





AVELO 2 : ENCOURAGER LA MOBILITÉ À VÉLO DANS LES TERRITOIRES PEU DENSES ET PÉRI-URBAINS

Webinaire France Mobilités

11 mai 2023











Le vélo change les codes

CODE DES TRANSPORTS

Art. L. 1271-1 Les **mobilités actives**, notamment la marche à pied et le vélo, sont l'ensemble des modes de déplacement pour lesquels la force motrice humaine est nécessaire, avec ou sans assistance motorisée.











RENDRE SA VOIRIE CYCLABLE



- 1. Planifier la réalisation d'un réseau cyclable continu et hiérarchisé
- 2. Améliorer rapidement la circulation à vélo quand c'est possible
- 3. Choisir entre séparation ou mixité
- 4. Concevoir un plan de circulation favorable au vélo
- 5. Proposer des aménagements structurants et efficaces
- 6. Organiser la cohabitation avec le trafic motorisé dans les rues apaisées
- 7. Soigner les intersections
- 8. Agir sur le stationnement



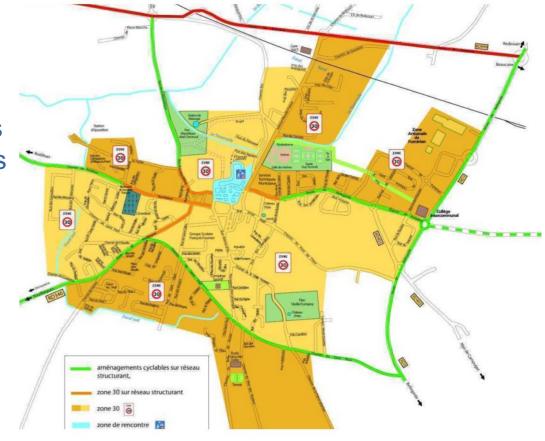


1- PLANIFIER LA RÉALISATION D'UN RÉSEAU CYCLABLE CONTINU ET HIÉRARCHISÉ

Un schéma directeur cyclable :

- permet la constitution d'un réseau cohérent, continu et hiérarchisé couvrant la totalité du territoire,
- balaie **l'ensemble du système vélo** et pas seulement les infrastructures : les services (le service de location de vélos longue durée...), le stationnement, le jalonnement, les générateurs de flux (les collèges et lycées...), la communication, les animations, la culture vélo...

Le schéma directeur cyclable définit une stratégie politique de développement de l'usage des modes actifs, visant un rééquilibrage modal en limitant l'usage de la voiture individuelle.







Principes du système vélo

Un réseau cyclable continu et sécurisé

- Aménagements cyclables (pistes et bandes cyclables, voies vertes, double-sens cyclables, ...)
- Identifier et résorber les points durs,
- Apaiser les itinéraires (modérer la vitesse et le trafic des véhicules motorisés, limiter leur place que ce soit en circulation ou en stationnement)



- Jalonnement
- Signalement des points singuliers
- Mise en cohérence des vocations utilitaires et touristiques du vélo (ex : véloroutes)

Une offre de stationnement maillée et sécurisée













Principes du système vélo

Une complémentarité avec les transports en commun

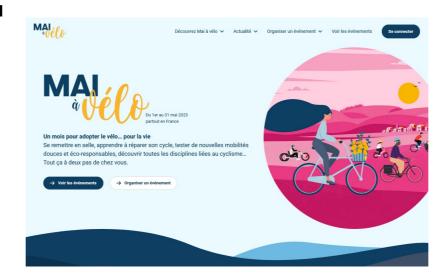
- Itinéraires cyclables de rabattement sécurisés
- Stationnement vélo sécurisé

Des services pour faciliter l'usage du vélo au quotidien

- Vélocistes
- Location longue durée VAE
- Ateliers de réparation
- Incitations financières et matérielles (aides à l'achat, forfaite mobilité durable)

Une culture vélo à promouvoir en continu

- Fêtes du vélo
- Challenges de la mobilité
- Plans de mobilité scolaires, entreprises















Merci de votre attention

Laurent MICHEL – laurent.michel@cerema.fr



